



RECU EN PREFECTURE

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00615910-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 14 septembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la  
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Thierry PETAMENT

**Absents :** Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLILOLO

**Procurations de vote :** Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

**OBJET :** Service Tourisme - Congrès - Attribution de subventions - 2ème répartition au titre de l'année 2020

Délibération n° 2020/006159

**Service Tourisme**  
**Congrès**  
**Attribution de subventions**  
**Deuxième répartition au titre de l'année 2020**

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 1	01/09/2020	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une association privée et à trois demandes universitaires dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

En cas d'accord, la somme de :

- 5 500 € sera prélevée au chapitre 65.95/65731.89052 CS 10036 (congrès universitaires)
- 2 000 € sera prélevée au chapitre 65.95/6574.89052 CS 10036 (congrès privés)

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces quatre subventions :**

**Colloques universitaires organisés par des laboratoires universitaires :**

**- 500 € pour le Laboratoire CRIT - UFR SLHS** qui organise du 2 au 4 décembre 2020 le congrès « Modernité des hétérotopies : discours, genre, création... ».

L'objectif du colloque est de structurer un réseau international de chercheurs dans le domaine des Lettres, Langues et Sciences Humaines avec pour thématique les hétérotopies (localisation physique de l'utopie). Cela permettrait l'ouverture de nouveaux échanges Erasmus entre étudiant et enseignants chercheurs des universités de Besançon et Split en Croatie.

31 participants sont attendus à l'Université pour ces journées (60 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international s'élève à 6 700 €.

Mme BAEHR, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

**- 2 500 € pour le CEROU (Centre d'Etudes et de Recherches Olympiques Universitaires)** qui organise en mai-juin 2021 (dates à confirmer- il s'agit d'un report, congrès initialement prévu le 12 juin 2020) le congrès « Francophonie et Olympisme ».

En 2019, l'université a créé le premier Centre d'Etudes et de Recherches Olympiques Universitaires (CEROU) à Besançon. Il a pour vocation de fédérer les études, les enseignements et les travaux de recherche relatifs à l'olympisme menés et délivrés au sein de l'université ou en dehors de celle-ci.

L'objectif du colloque organisé est d'accompagner la réflexion sur l'olympisme en vue des jeux olympiques de Paris 2024, en tentant de répondre aux questions « Comment fédérer les synergies interculturelles, interdisciplinaires et linguistiques afin de permettre le renforcement des valeurs de l'olympisme et de la langue française au bénéfice du vivre-ensemble et du développement durable ? », « comment la culture olympique et la langue peuvent-elles faire front commun pour favoriser le dialogue de la communauté internationale ? ».

250 participants sont attendus au CLA pour ces journées (30 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international s'élève à 17 600 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**- 2 500 € pour le CEROU (Centre d'Etudes et de Recherches Olympiques Universitaires)** qui organise en mai-juin 2021 (dates à confirmer- il s'agit d'un report, congrès initialement prévu le 18 septembre 2020) le congrès « Droit et Olympisme ».

En 2019, l'université a créé le premier Centre d'Etudes et de Recherches Olympiques Universitaires (CEROU) à Besançon. Il a pour vocation de fédérer les études, les enseignements et les travaux de recherche relatifs à l'olympisme menés et délivrés au sein de l'université ou en dehors de celle-ci.

L'objectif de ce colloque est d'accompagner la réflexion sur l'olympisme en vue des jeux olympiques Paris 2024 ; mais il permettra également d'aborder l'ensemble des thématiques juridiques liées à l'organisation des événements olympiques dans une optique pluridisciplinaire et en collaboration avec plusieurs centres de recherche en droit du sport. Il fait partie d'un cycle de 6 événements qui auront lieu chaque année jusqu'en 2025.

250 participants sont attendus à l'université pour ces journées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international s'élève à 17 600 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Congrès/colloques privés organisés par une association privée :**

**- 2 000 € pour la PlaJe (Plateforme Jeune public)** qui organise 2 journées pendant les vacances de la Toussaint 2020 « Coup de projecteur ».

Pour sa 1<sup>ère</sup> édition, le colloque « Coup de projecteur » aura lieu à Besançon, puis sera organisé une fois par an en alternance entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Ces journées d'échanges permettront aux équipes artistiques de rencontrer les gestionnaires de lieux de diffusion ou de festival et ainsi structurer le secteur de la création jeunesse et permettre aux compagnies de se faire connaître.

50 à 100 participants sont attendus à la Rodia ou au Kursaal pour ces journées (100 à 200 nuitées). Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 29 300 €.

M. DEVESA, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

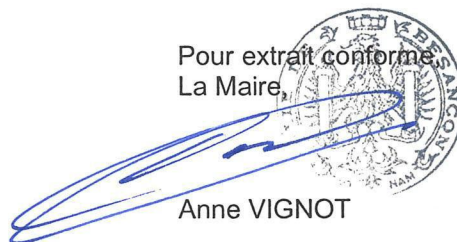
Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Pour extrait conforme  
La Maire,



Anne VIGNOT